

# VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

## CHANSONS BUISSONNIÈRES

Une 24<sup>ème</sup> saison buissonnière débute en octobre avec des auteurs- compositeurs- interprètes à découvrir dans une grande diversité de textes et d'accompagnement

2017-2018 24<sup>ème</sup> saison

SAM. 7 OCT. 17 • 20:00 SALLE POLYVALENTE DU COLLÈGE • CHIRENS 16€ • 14€  
**MORAN Merveilleux**

SAM. 25 NOV. 17 • 20:00 SYMÉNAISE • CHARNÈCLES 16€ • 14€  
**MEHDI KRÜGER**  
*L'uttopies*

SAM. 27 JAN. 18 • 20:00 SALLE FRANÇOIS MITTERRAND • RIVES SUR FURE 16€ • 14€  
**LIZ VAN DEUQ**  
*Pic et notes sur piano noir*

SAM. 24 MARS 18 • 20:00 L'ARROSOIR • VOREPPE 19€ • 17€  
**DAVY KILEMBÉ**  
*Danse avec les mots*

VEN. 6 AVR. 18 • 20:00 SALLE DES FÊTES • MONTFERRAT 16€ • 14€  
**LEONID** *Assis sur le rebord de la vie*

SAM. 28 AVR. 18 • 20:00 SALLE DU PEUPLE • VIRIEU SUR BOURBRE 15€ • 12€  
**LES TIT'NASSELS** *En plein cœur*

VEN. 25 MAI 18 SALLE MYOSOTIS • RÉAUMONT  
**VERS LES 25 ANS...**

Renseignements auprès de Chansons Buissonnières :  
04 76 91 11 66 ou [chansons38.buissonnieres@wanadoo.fr](mailto:chansons38.buissonnieres@wanadoo.fr)  
Adhésion individuelle : 10 € • familiale : 15 € • soutien : 20 € et plus...

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr GRAND ANGLE SCÈNE RÉGIONALE PAYS VOIRONSNAIS

## MJC Rives

Maison des Jeunes et de la Culture

### Activités 2017-2018

Quelques places restantes pour vos enfants :



#### EVEIL MUSICAL :

Mardi - 17h00 ou 17h45 selon les groupes

#### EVEIL SPORTIF :

Samedi - 10h00 ou 11h00 selon les groupes

#### SKATEBOARD :

Mercredi 14h00-15h30 (à partir de 8 ans)



#### THEATRE :

Lundi 18h00-19h30 (à partir du 1er octobre)

Pour toute information : [www.mjc-rives.fr](http://www.mjc-rives.fr) -

04 76 65 21 45

[direction@mjc-rives.fr](mailto:direction@mjc-rives.fr)

## LE PIC VERT

Conférence « La Révolution dans mon jardin »

Vendredi 6 octobre 2017

Saint-Aupre

salle des fêtes - 72 route du Champtoraz.

L'association Le Pic Vert propose cet exposé d'une expérience agroécologique pour un potager naturel, présenté par Joël Jacquet

Joël Jacquet, jardinier amateur, racontera l'histoire de son expérience et de la transformation d'un jardin dit "conventionnel", qu'il appelle "moderne" vers un jardin "naturel" à partir des principes de l'agroécologie. Il illustrera son discours des photos de son jardin avant et après cette révolution au potager.

L'occasion pour le public d'échanger sur ses propres pratiques et expériences ! Le sol, la terre vivante, la gestion du temps et de l'espace consacré au jardin, les gestes (ou techniques !) de l'agroécologie (non retournement du sol, couverture végétale permanente et association des cultures), les composts, les engrais verts, les extraits fermentés, la permaculture, la biodiversité, les semences (...) sont autant de sujets qui pourront être abordés.

Entrée libre

## MAISON DE L'ARBRE

L'association la Maison de l'Arbre organise

### UNE CONFÉRENCE-DÉBAT

## sur la Permaculture théorie et pratique

animée par Pascal Aspe, jardinier en chef de TERRE VIVANTE

samedi 1<sup>er</sup> décembre 2017, à partir de 19h30

Saint Cassien, salle municipale (Maurice Berthet)

Participation : 2€  
Boisson bio offerte

Renseignements :  
07 83 98 78 11



# INFORMATIONS



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Zoom sur les métiers de la croissance verte en Chartreuse

La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan et Pôle emploi Voiron organisent une manifestation de découverte des métiers de la croissance verte en Chartreuse.

Elle s'inscrira en ouverture du Salon de la création/reprise d'entreprise de St Laurent du Pont qui réunira sur un même lieu porteurs de projets, entrepreneurs, étudiants, élus locaux et l'ensemble des partenaires institutionnels et des experts de la création / reprise / cession d'entreprise.

Pour tout savoir sur ces métiers, les filières de formation et les procédures de recrutement, des professionnels (un animateur sport nature, un charpentier-couvreur, ...) seront présents et vous feront partager la passion de leur métier, présenteront leur parcours, vous donneront des conseils... Des informations pour créer ou reprendre une entreprise seront également proposées.

Cette manifestation, ouverte à toute personne en recherche d'informations sur les métiers, se tiendra

**JEUDI 19 OCTOBRE 2017 à 9h30**

**dans la salle Revol à St Laurent du Pont**

**Entrée libre sans inscription (sauf pour les groupes)**

#### Pour tout renseignement, contacter :

Thomas Faure, Chargé de Mission  
Maison de l'Emploi et de la Formation  
des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan  
40 rue Mainssieux – CS 80363 - 38516 Voiron cedex  
Tél. : 04 76 93 17 84 - Fax : 04 76 93 17

## INTERDICTION DE VAPOTER

Décret N° 2017-633

du 25 avril 2017

À compter du 1er octobre, il sera interdit de vapoter dans certains lieux à usage collectif. L'utilisation des cigarettes électroniques (« vapotage ») **est interdite** dans les établissements scolaires et les établissements destinés à



l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, dans les moyens de transport collectif fermés ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Le décret prévoit une contravention de 2ème classe (35 € taux normal), à l'encontre des personnes qui méconnaissent cette interdiction et une contravention de 3ème classe (68 € taux normal) pour les responsables des lieux (où s'applique l'interdiction) qui ne mettent pas en place la signalisation.

## DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :



La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,  
La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,  
La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)

## LA

## TENTATION DES FRUITS DÉFENDUS



Pommes, coings, noix .... Les fruits ne manquent pas,

en ce moment.

Grande est la tentation de pénétrer dans les propriétés pour s'approvisionner ...

Nous rappelons que le maraudage : « délit de dérober les fruits et légumes cultivés, avant que le propriétaire n'ait fait sa récolte » est illégal.

